

Séance du 6 mars 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** – Exercice 2014 - Subventions exceptionnelles aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

Subvention d'équipement :

→ Association Haiz Egoa : 15 000 € au titre de la participation de la ville à la réalisation des travaux de conservation de la casemate place Porte d'Espagne, en complément de la subvention attendue de l'État (DRAC Aquitaine).

→ Association Sportive Bayonnaise : 10 000 € au titre de la participation de la ville à l'aménagement du club house situé sur le complexe sportif des Hauts de Bayonne.

Subvention de fonctionnement :

→ Association Bayonne 1814 : 2 000 € pour aider à l'organisation de la commémoration du bicentenaire du siège de Bayonne de 1814, prévue au mois d'avril 2014.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.